



## Procès verbal

### Conseil Municipal du 27 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt-sept-mai à 8 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

**Présents** : MMES. VANNESTE Marie-Thérèse, GILOPPE Monique.

MM. CORDOVA Luc, DECRAENE Michel, GRANDIDIER Bruno, HERITIER Gérard, LEMENE Robert, RIEU Christian.

Secrétaire de séance : Madame GILOPPE Monique.

#### **0 – Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2010.**

Ce point a été adopté :

Pour : 8-

Mmes VANNESTE, GILOPPE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, RIEU.

#### **1- Adoption du Compte Administratif 2009 de la Commune.**

Madame le Maire laisse la présidence à Monsieur HERITIER.

Monsieur HERITIER propose à l'assemblée de présenter et voter les différents comptes administratifs prévus dans l'ordre du jour aux points 1 et 5. Le Conseil Municipal accepte.

Madame le Maire quitte la salle.

Le résultat du compte administratif 2009 se construit de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Produits de l'exercice	903 186.84
Charges de l'exercice	801 018.64
Résultat 2009	102 168.20
Résultat disponible 2008	0
<u>Résultat 2009 au 31 12 2009</u>	<u>102 168.20</u>

Section d'investissement :

Recettes	436 399.50
Dépenses	99 927.26
Capacité de financement 2009	336 472.24
Besoin de financement 2008	241 975.14
<u>Capacité de financement au 31 12 2009</u>	<u>94 497.10</u>

Le détail des recettes et dépenses des deux sections est donné dans le document budgétaire joint au présent rapport.

Ce point a été adopté :

Pour : 7-

Mme GILOPPE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, RIEU.

**5 - Adoption du Compte Administratif 2009 du Service de l'Eau.**

Le budget du Service de l'Eau s'équilibre en 2009, comme l'année précédente, par une subvention de la Commune -21 469 € pour financer l'amortissement des travaux de réseaux effectués depuis 1993.

Le compte administratif 2009 présente un résultat d'exploitation de 5 916.26 €

Ces résultats cumulés à ceux disponibles en 2008 portent les résultats au 31 12 2009 à :

Résultat d'exploitation cumulé : 5 589.23 €

Capacité de financement cumulé : 250 311.10 €

Ce point a été adopté :

Pour : 7-

Mme GILOPPE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, RIEU.

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

## 2- Adoption du Compte de gestion 2009 de la Commune.

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion 2009 présenté par le trésorier principal de la commune.

Ce point a été adopté :

Pour : 8-

Mmes VANNESTE, GILOPPE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, RIEU.

## 3- Affectation du résultat 2009 de la Commune.

Compte tenu des équilibres financiers constatés au compte administratif, il est proposé d'affecter 20 637.90 € en réserve d'investissement (compte 1068) et 81 530.30 € en report à nouveau.

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 8-

Mmes VANNESTE, GILOPPE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, RIEU.

## 4- Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2010 de la Commune.

L'objet de la présente décision modificative de crédits est de reprendre les résultats arrêtés précédemment.

En investissement, la décision modificative reprend :

- les reports de crédits 2009 sur 2010 en dépenses pour 115 135 €

### Fonctionnement

#### DEPENSES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
O11	60633	6 000,00	15 000,00	21 000,00
O11	61521	25 000,00	13 000,00	38 000,00
O11	61522	34 800,00	8 000,00	42 800,00
O11	61523	30 000,00	18 030,30	48 030,30
O11	61558	10 000,00	10 000,00	20 000,00
O11	616	11 000,00	1 500,00	12 500,00
O11	6231	3 000,00	3 000,00	6 000,00
O11	6288	1 000,00	2 500,00	3 500,00
O12	6218	15 500,00	3 000,00	18 500,00
	6411	123 000,00	3 000,00	126 000,00
	6451	17 000,00	4 000,00	21 000,00
	6456	1 200,00	500,00	1 700,00
<b>total</b>		<b>277 500,00</b>	<b>81 530,30</b>	<b>359 030,30</b>

## RECETTES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
	OO2	0,00	81 530,30	81 530,30
	total	0	<b>81 530,30</b>	81 530,30

## Investissement

## DEPENSES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Reports	Modification dm1	Nouvelle dotation
20	202	0,00	27 942,00	27 942,00	27 942,00
20	205	2 000,00	478,00	478,00	2 478,00
21	2128	0,00	7 515,00	7 515,00	7 515,00
21	21538	0,00	4 100,00	4 100,00	4 100,00
21	2188	7 486,00	75 100,00	75 100,00	82 586,00
	total	9 486,00	<b>115 135,00</b>	<b>115 135,00</b>	124 621,00

## RECETTES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Reports	Modification dm1	Nouvelle dotation
	OO1	0,00	0,00	94 497,10	94 497,10
	10 1068	0,00	0,00	20 637,90	20 637,90
	total	0,00	0,00	<b>115 135,00</b>	115135,00

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 8-

Mmes VANNESTE, GILOPPE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, RIEU.

### **6 - Adoption du Compte de gestion 2009 du Service de l'Eau.**

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion 2009 du Service de l'Eau présenté par le trésorier principal de la commune.

Ce point a été adopté :

Pour : 8-

Mmes VANNESTE, GILOPPE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, RIEU.

## **7- Décisions du maire :**

N° 10-02 du 31 mars 2010 : Adoption de la convention d'occupation précaire d'un hangar au lieu-dit « Les Courceaux » avec la Société Routes et Chantiers Modernes.

Considérant la nécessité pour la Commune de Montereau sur le Jard et la Société Routes et Chantiers Modernes de définir les conditions et de fixer les modalités de prêt d'un hangar sis au lieu-dit « Les Courceaux » il a été adopté une convention de mise à disposition gratuite.

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 et est reconduite par reconduction expresse.

N° 10-03 du 28 avril 2010 : Adoption de la convention de partenariat-dispositif Sport Passion avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Comme les années précédentes, la CAMVS organise des stages de l'école multisports pendant les vacances scolaires estivales. Le dispositif se déroulera du 5 juillet au 27 août 2010 et la convention adoptée le 28 avril a réglé les modalités pratiques du partenariat entre la commune et la CAMVS.

## **8- Questions diverses.**

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 8 heures 15.